



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

UNIS-CITE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

UNIS-CITE

21 boulevard Ney - 75018 PARIS

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration

Siège social :

Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055

92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

UNIS-CITE

21 boulevard Ney - 75018 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association UNIS-CITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNIS-CITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "2.3. Changements de méthode" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 juin 2026

KPMG SA



Signé par **Thierry Champion**

Thierry Champion

Associé

15/06/2026 10:14



Association Unis-Cité

21, Boulevard Ney
75018 PARIS
Tél : 01 53 41 81 43

Association, loi 1901
N° SIRET : 398 191 569 00209

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

MONTANTS EXPRIMES EN EUROS

Association Unis-Cité

Actif		Exercice au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Dépréciation	Montant net	31/12/2024
Frais d'établissement (I)					
	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevet, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	665 756	504 994	160 762	259 236
	TOTAL	665 756	504 994	160 762	259 236
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. Industriels	110 339	73 623	36 716	27 250
	Autres immobilisations corporelles				13 333
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	110 339	73 623	36 716	40 583
	TOTAL	110 339	73 623	36 716	40 583
Immobilisations financières (1)	Participations	5 200		5 200	12 600
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	412		412	412
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	103 855		103 855	134 993
	TOTAL	109 467		109 467	148 005
TOTAL de l'Actif Immobilisé (II)		885 562	578 617	306 945	447 824
(1) dont à moins d'un an		5 964		5 964	12 375
Actif circulant	Stock et encours				
	Créances (2)				
	Valeurs mobilières de placement				
	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 150 559		1 150 559	1 424 326
	Créances reçues par legs ou donations	22 108 211	183 725	21 924 486	25 563 194
	Autres créances	203 659		203 659	224 962
	Charges constatées d'avance				
	Actions propres, autres titres immobilisés	153		153	153
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 709 163		4 709 163	5 427 219
TOTAL de l'Actif Circulant (III)		28 171 744	183 725	27 988 020	32 639 854
Frais d'émission d'emprunt (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		29 057 306	762 341	28 294 965	33 087 678
(2) dont à moins d'un an		23 160 812		23 160 812	23 455 883

Association Unis-Cité			Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Passif				
Fonds propres	Sans droit de reprise	Fonds propres sans droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		
	Avec droit de reprise	Fonds propres avec droit de reprise		
		Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation				
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Réserves	302 388	302 388	
	Autres			
Report à nouveau		5 003 452	4 852 473	
Excédent ou Déficit de l'exercice		-2 295 179	150 979	
SITUATION NETTE		3 010 661	5 305 840	
Autres fonds	Fonds propres consommptibles			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	134 192	222 918	
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL I		3 144 853	5 528 759	
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			
	Fonds dédiés sur autres ressources			
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES II		0	0	
Provi sions	Provisions pour risques	184 433		
	Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS III		184432,69	0	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 771 652	2 834 728	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629 391	860 669	
	Dettes fiscales et sociales	3 240 129	2 782 103	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	488 559	578 174	
	Instruments de trésorerie			
	Produits constatés d'avance	18 835 948	20 503 244	
TOTAL IV		24 965 679	27 558 919	
ECART DE CONVERSION PASSIF V				
TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)		28 294 965	33 087 678	
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat		Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	223 741	229 575
	Ventes de marchandises	0	0
	Ventes de prestations	2 303 332	2 882 651
	Refacturations à l'AND-SC2S	616 530	704 985
	Production immobilisée	0	0
	Produits de tiers financeurs	29 388 897	32 861 831
	Concours publics et subventions d'exploitation	20 194 996	23 261 105
	Dons manuels	8 658	12 515
	Contributions financières	9 185 243	9 588 210
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 416	437 040
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Autres produits	260 842	206 715
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		32 795 758	37 322 796
Charges d'exploitation	Autres achats et charges externes (1)	7 686 406	8 968 622
	Aides financières	5 909 038	5 876 364
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 636 540	1 701 462
	Salaires et traitements	13 763 183	14 839 573
	Charges sociales	4 977 618	5 385 884
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	127 301	126 468
	Dotations aux provisions	114 310	46 434
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	156 065	448 932
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		34 370 460	37 393 738
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-1 574 702	-70 942
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers	Produits financiers de participations (2)	256 972	142 937
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	192	251
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	8 483	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		265 646	143 188
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	40 990	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)		40 990	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		224 656	143 188
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V+VI)		-1 350 046	72 246
(1) Y compris :			
- Redevance de crédit-bail mobilier			
- Redevance de crédit-bail immobilier			
(2) dont produits concernant les entités liées		256 972	142 937
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Association Unis-Cité

Compte de résultat (suite)		Exercice 31/12/2025	Exercice précédent 31/12/2024
Produits exceptionnels (VII)			94 383
Charges exceptionnelles (VIII)		940 373	15 110
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-940 373	79 273
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		4 760	540
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		33 061 404	37 560 367
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		35 356 583	37 409 388
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT		-2 295 179	150 979
Contributions volontaires en nature	Produits	708 959	455 053
	Bénévolat	112 444	180 889
	Prestations en nature	590 651	273 780
	Dons en nature	5 864	385
	Charges	708 959	455 053
	Secours en nature	5 864	385
	Mise à disposition de biens et services	191 423	181 026
	Prestations en nature	399 228	92 754
	Personnel bénévole	112 444	180 889

ANNEXES

Exercice clos le 31/12/2025

0. OBJET SOCIAL ET MOYENS

Objet social

Comme détaillé dans les statuts, l'association a pour but de faire vivre et développer l'engagement citoyen, la mixité sociale et le respect des différences, en :

- Contribuant par tous moyens, y compris la formation professionnelle continue, à développer le service civique dans le respect de la vision fondatrice de la Charte Unis-Cité.
- Organisant des programmes de « service civique collectif », proposant à des jeunes de tous milieux sociaux, cultures, niveaux d'études et croyances (les « volontaires d'Unis-Cité »), de consacrer au moins 6 mois de leur vie, à mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.
- Menant toute action destinée à soutenir l'engagement citoyen et sociétal des organisations et des personnes.

Moyens

Pour mettre en œuvre ses actions, les principaux moyens employés par l'Association sont les suivants :

- Investissements : 30 924 € d'immobilisations acquises pendant l'exercice, principalement pour des travaux dans l'antenne de la Seine et Marne et des développements informatiques ;
- Effectifs : 85 recrutements réalisés au cours de l'exercice (CDD et CDI) et 375 salariés au 31 décembre 2025 ;
- Financements : recherche de financements nationaux et locaux, auprès de financeurs publics et privés.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Diminution des principales activités de l'association sous le double effet de la baisse des produits de 10% et de la réduction de l'agrément avec une baisse globale de 37% du nombre de jeunes accompagnés par rapport à la promotion précédente.
- Mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour répondre à la baisse des financements, conduisant à la fermeture de 10 sites et au départ de 40 salariés.
- Sécurisation de financements européens dans la plupart des délégations territoriales.
- Poursuite de la réalisation de missions pour le compte de l'AND-SC2S dans le cadre d'un mandat de gestion (gestion des fonctions supports de la structure, mise à disposition de locaux, formations...). Ces missions font l'objet d'une refacturation à l'euro-l'euro pour un montant de 616 k€, sans impact sur le compte de résultat d'Unis-Cité.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Présentation des comptes

Les comptes annuels comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2. Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des impacts de l'application du règlement ANC 2018-06, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'exercice 2025 constitue en outre la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.3. Changements de méthode

Dans le cadre de l'application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux nouveaux modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Ce règlement, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs. Les informations comparatives ont toutefois fait l'objet de reclassements de présentation afin d'assurer leur conformité aux nouveaux formats.

3. INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

3.1. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Méthodes d'amortissement

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	2 à 3 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable.

Tableau de variation des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions / mises au rebut	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	653 037	12 720	0	0	665 757
Site internet	96 580				96 580
Logiciels et progiciels	556 457	12 720			569 177
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations en cours	0				0
Immobilisations corporelles	131 967	12 240	33 868	0	110 339
Matériel de Transport	39 080		33 868		5 212
Agencements, matériel et mobilier de bureau	79 554	12 240		13 333	105 127
Immobilisations en cours	13 333			-13 333	0
Immobilisations financières	148 005	5 964	40 990	-3 512	109 467
Autres Participations	12 600		7 400		5 200
Titres immobilisés	412				412
Autres immobilisations financières	134 993	5 964	33 590	-3 512	103 855
TOTAL	933 008	30 924	74 858	-3 512	885 562

Les principales acquisitions de l'exercice concernent :

- Un projet informatique pour le suivi de nos volontaires (12 k€) ;
- Des travaux d'aménagement pour l'antenne de la Seine et Marne (12 k€) ;
- Des cautions liées à de nouveaux locaux dans les délégations territoriales (5.9 k€).

Les mises au rebut/cessions concernent :

- Les véhicules acquis depuis 2018 qui ne font plus partie de notre flotte automobile actuellement (33 k€)
- Les 148 titres de participations acquis chez La Mednum (7.4 k€)
- des cautions non récupérables ou récupérées lors de la restitution de locaux (33 k€).

Tableau de variation des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	393 800	111 193	0	0	504 993
Site internet	90 126	6 454			96 580
Logiciels et progiciels	303 674	104 740			408 413
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations corporelles	91 383	16 107	33 868	0	73 622
Matériel de Transport	39 080		33 868		5 212
Agencements, matériel et mobilier de bureau	52 303	16 107	0		68 411
TOTAL	485 183	127 301	33 868	0	578 616

3.2. Créances

Les créances s'analysent de la façon suivante :

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	1 150 559	1 150 559	
Autres Créances	22 108 211	21 806 595	2 078 103
Associations régionales, UCSE et AND-SC2S	5 475	5 475	
Produits à recevoir	693 300	693 300	
Tiers financeurs	21 177 875	18 846 203	2 078 103
Créances fiscales et sociales	124 039	124 039	
Divers	107 521	107 521	
Charges constatées d'avance	203 659	203 659	
TOTAL	23 462 428	23 160 812	2 078 103

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. En cas de risque avéré de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Il n'y a pas de créances cédées dans le cadre de la loi Dailly au 31 décembre 2025.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 693 300 € et se décomposent de la façon suivante :

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
Subvention locale	3 000
ASP - FCC - PSC1	445 799
Remboursement OPCO	2 707
Cotisation associations	223 241
FCC Externes	16 820
Remboursement divers	1 733
TOTAL	693 300

Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 203 659 € à fin décembre 2025 et se détaillent comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	Montant
Frais de déplacements et missions	25 561
Locations	49 955
Maintenance et hébergement logiciels	75 047
Frais de communication	26 041
Equipements informatiques	14 202
Divers	12 853
TOTAL	203 659

3.3. Trésorerie

La trésorerie nette est de 4 709 163 € à fin décembre 2025, à comparer à 5 427 219 € fin 2024.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

4.1. Fonds propres

Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	+	-	Valeur à la clôture de l'exercice
Autres réserves	302 388			302 388
Report à nouveau	4 852 473	150 979		5 003 452
Résultat de l'exercice	150 979		2 295 179	-2 295 179
Total situation nette	5 305 840	150 979	2 295 179	3 010 661

Les mouvements de l'exercice correspondent :

- à l'affectation en report à nouveau du résultat de l'exercice 2024,
- au résultat de l'exercice 2025.

4.2. Subventions d'investissement

Rubriques	Montant brut de la subvention	Q/P reprise au résultat au 31/12/n-1	Q/P reprise au résultat de l'exercice	Valeur à la clôture de l'exercice
Fil Foundation (projet informatique)	165 818		66 000	99 818
MH (projet informatique)	57 101		22 727	34 374
Total subventions d'investissement	222 919	0	88 727	134 192

4.3. Fonds dédiés

Unis-Cité n'a pas comptabilisé de fonds dédiés sur les financements obtenus au cours de l'exercice 2025.

4.4. Provisions pour risques et charges

Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Valeur à la clôture de l'exercice
Provision pour litige RH	0	33 503		33 503
Provision pour charges PSE	0	150 930		150 930
Total Provision pour charges	0	184 433	0	184 433

La provision pour charges correspond aux montants restant à payer en 2026 au titre du PSE et à une provision pour litiges RH.

4.5. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	-			
Autres emprunts obligataires	-			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont (1):	-			
Emprunts et dettes financières divers (2)	1 771 652	1 771 652		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	629 391	629 391		
<i>Fournisseurs dus</i>	522 998	522 998		
<i>Factures à recevoir</i>	106 393	106 393		
Dettes fiscales et sociales	3 240 129	3 240 129		
<i>Personnel</i>	1 013 765	1 013 765		
<i>Dettes Sociales</i>	1 661 774	1 661 774		
<i>Dettes fiscales</i>	564 589	564 589		
<i>Avances sur subventions d'investissement</i>	-	-		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	488 559	488 559		
Produits constatés d'avance	18 835 948	16 757 845	2 078 103	
TOTAL	24 965 679	22 887 576	2 078 103	-
(1) Concours bancaire courant	-	-		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-		

Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières divers s'élèvent à 1 771 652 € : il s'agit principalement des dettes auprès des associations régionales (correspondant aux montants de subventions à reverser à la clôture).

Factures à recevoir

Les factures à recevoir se décomposent de la façon suivante :

FACTURES A RECEVOIR	Montant
Honoraires	53 083
Frais de formation	11 838
Sous traitance	23 414
Locations	12 007
Divers	6 051
TOTAL	106 393

Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent 3 240 129 € et comprennent :

- une provision pour congés payés d'un montant total chargé de 948 155 €,
- une provision pour prime de précarité sur les fins de CDD d'un montant total chargé de 31 927 €,

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 18 835 948 € à fin décembre 2025 et se détaillent comme suit :

AGIRC ARRCO - Solidarité seniors	4 479 757
FSE	2 330 030
DIA - Ambassadeurs de l'Accessibilité	1 180 026
MH Reliquat programme Solidarité seniors	1 500 423
CNC	502 372
Divers	8 843 339
TOTAL	18 835 948

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

Produits d'exploitation	Montant
Cotisations	223 741
Ventes de biens et services	2 919 862
<i>Ventes de prestations</i>	2 303 332
<i>Refacturations à l'AND-SC2S</i>	616 530
Production immobilisée	0
Concours publics et subventions d'exploitation	20 194 996
<i>ASP</i>	4 727 848
<i>Fonjep, emplois aidés, allocation chômage partiel,</i>	331 992
<i>Autres subventions publiques</i>	15 135 156
Dons manuels	8 658
Contributions financières	9 185 243
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	2 416
<i>Reprise de provision pour dépréciations de créances</i>	2 416
<i>Transferts de charges</i>	0
Utilisation des fonds dédiés	0
Autres produits	260 842
TOTAL	32 795 758

Cotisations

Il s'agit des cotisations des Associations Régionales (Unis-Cité Auvergne Rhône Alpes et Unis-Cité Hauts de France).

Ventes de prestations

Il s'agit principalement des produits liés au marché de formation des organismes agréés, aux formations civiques et citoyennes, et à l'intermédiation.

Refacturations à l'AND-SC2S

Il s'agit des montants refacturés à l'AND-SC2S dans le cadre du programme Solidarité Seniors et de la convention quadripartite avec l'Agirc-Arrco et Malakoff Humanis Agirc-Arrco pour la mise en place de missions réalisées pour le compte de l'AND-SC2S (gestion des fonctions supports de la structure, mise à disposition de locaux, formations...).

Ces missions font l'objet d'une refacturation à l'euro-l'euro pour un montant de 616 530 €, sans impact sur le compte de résultat d'Unis-Cité.

Concours publics et subventions d'exploitation

Ce poste comprend :

- Les produits de l'ASP au titre du tutorat des jeunes en service civique, de la formation civique et citoyenne et de la formation préventions et secours civiques (PSC1),
- Les produits au titre des postes fonjep et emplois aidés,
- Les subventions d'exploitation reçues de financeurs publics pour financer notre fonctionnement et / ou des programmes spécifiques.

Contributions financières

Il s'agit de financements reçus de partenaires privés pour financer notre fonctionnement et / ou des programmes spécifiques.

Autres Produits

Les autres produits comprennent principalement les montants de taxe d'apprentissage collectés par Unis-Cité et s'élèvent à 260 842 € en 2025.

5.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

Charges d'exploitation	Montant
Autres achats et charges externes	7 686 406
<i>Achats</i>	574 052
<i>Services extérieurs</i>	3 961 816
<i>Autres services extérieurs</i>	3 150 538
Aides financières	5 909 038
Impôts, taxes et versements assimilés	1 636 540
Salaires et traitements	13 763 183
Charges sociales	4 977 618
Dotations aux amortissements	127 301
Dotations aux provisions	114 310
Autres charges	156 065
TOTAL	34 370 460

Les aides financières comprennent principalement :

- les prestations de subsistance versées aux volontaires en service civique ;
- les reversements de produits nationaux aux associations autonomes.

5.3. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

Résultat financier	Montant
Produits financiers de participation	256 972
<i>Dividendes Unis-Cité Solidarité Entreprises</i>	256 972
<i>Autres produits de participation</i>	0
Autres intérêts et produits assimilés	192
TOTAL	257 163

5.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Résultat exceptionnel	Montant
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	-789 444
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-150 930
TOTAL	-940 373

Le résultat exceptionnel comporte exclusivement les coûts du PSE. Les montants restant à payer en 2026 ont été provisionnés pour 150.930€

5.5. Contributions volontaires en nature

Les contributions en nature s'analysent de la façon suivante :

Contributions volontaires en nature	Montant
Divers	5 864
Mise à disposition de biens et services	191 423
<i>Locaux mis à disposition</i>	189 225
<i>Personnel mis à disposition</i>	2 198
Prestations en nature	399 228
Personnel bénévole	112 444
TOTAL	708 959

Mise à disposition de biens et services

Il s'agit principalement de locaux mis à disposition gratuitement, valorisés sur la base des m2 mis à disposition et d'un loyer de référence par m2 dans la ville concernée.

Prestations en nature

Il s'agit de prestations ponctuelles sous la forme de mécénat de compétences, valorisées sur la base des reçus fiscaux émis auprès des prestataires.

Personnel bénévole

Le personnel bénévole valorisé correspond au partenariat mis en place avec l'Association Passerelles et Compétences, sur la base du rapport financier émis par cette Association.

Le temps bénévole passé par les Administrateurs et membres des Conseils Territoriaux n'est pas valorisé.

Le temps bénévole passé dans d'autres cadres (par exemple les coachs pour les Tremplins) ne fait pas l'objet d'un suivi précis et n'est donc pas valorisé.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 33 600 TTC pour l'exercice 2025.

6.2. Effectifs

Il y a 375 salariés chez Unis-Cité au 31 décembre 2025 répartis par catégorie de la façon suivante :

Catégories	Effectifs salariés au 31/12/2025
Cadres	94
Agents de maîtrise	276
Employés	5
TOTAL	375

dont apprenti/professionnalisation 4

6.3. Rémunérations

La rémunération brute des trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles de l'association, au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, s'est élevée à 311 643€ au titre de l'exercice 2025.

6.4. Engagements pris en matière de retraite et autres engagements similaires

L'engagement au titre des indemnités de départ à la retraite a été évalué à 175 633 €, selon les modalités prévues dans la convention de l'animation, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Evolution annuelle des salaires : 2%
- Taux de charges moyen : 44.9 %
- Turnover : de 45% à 0%, dégressif par tranche d'âge
- Taux d'actualisation : 3.96%.

6.5. Autres montants perçus par les volontaires en Service Civique

A titre d'information complémentaire, sont valorisées ci-dessous :

- Les indemnités de Service Civique versées directement aux volontaires par l'Etat, pour l'ensemble des volontaires accueillis sur l'agrément d'Unis-Cité, en tutorat direct et en intermédiation ;
- Les prestations de subsistance (en numéraire ou en nature) versées directement par les structures d'accueil aux jeunes en intermédiation.

Nature	Méthode de valorisation	Montant
Indemnités service civiques versées par l'Etat	(Indemnité Service civique versée au volontaire par l'Etat + charges sociales versées par l'Etat) x mois volontaires	24 348 465 €
Prestations de subsistance versées par les structures d'accueil	Prestation mensuelle à verser au volontaire x mois volontaires jeunes en intermédiation	1 141 724 €

6.6. Evènements postérieurs à la clôture

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2026 a adopté la réforme statutaire dont les grands principes avaient été actés lors d'une AG ordinaire en juin 2024, suivis de 18 mois de travail, de consultations et d'échanges.

Le principe de Gouvernance bicéphale a été conservé avec la mise en place de deux nouvelles instances : un Comité d'Orientation et de Surveillance (COS) qui définit la vision et un Conseil Exécutif (CE) qui conduit l'action.

Le Président du Conseil Exécutif représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet, aussi bien pour des actes conservatoires, de gestion et d'administration. Le Conseil Exécutif arrête les comptes.

Les nouveaux statuts ont été déposés en Préfecture et le récépissé a été obtenu.